



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 26 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI.

MEMBRES EXCUSES : Mmes C. CABOUX, C. ARSAC, Mr J.C. FRERY

MEMBRE ABSENT : Mr T. CANAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie JACQUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mr J.C. FRERY a donné pouvoir à Mr S. GRACIA
- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 12 février dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il demande aux conseillers de pouvoir ajouter de 2 points à l'ordre du jour :

- Remboursement d'une location salle des fêtes
- Subvention fond vert dans le point PROJET ECOLE

ORDRE DU JOUR :

Intervention Michel LAURENT - Projet école – Toilettes étang H. Debourg – Voirie – Local chasse – Bâtiments – Infos diverses – Questions diverses

INTERVENTION MICHEL LAURENT SUR L'INVASION DES FRELONS ASIATIQUES :

Monsieur LAURENT présente l'action qu'il mène dans la Loire en lien avec le Conseil Départemental et l'association GDSA (Groupement Départemental Sanitaire des Abeilles) auprès de 323 communes concernant le piégeage des frelons asiatiques.

Monsieur LAURENT présente un PowerPoint qui précise les caractéristiques des frelons, ses différences avec d'autres espèces et les méthodes de destruction. Ce document sera disponible sur les réseaux de communication de la commune (site internet, Facebook).
Point important : pour signaler un gros nid de frelons asiatiques : www.frelonsasiatiques.fr

Monsieur LAURENT fait don à la commune de plusieurs pièges pour les installer à des points stratégiques.

PROJET ECOLE :

Monsieur Le Maire rapporte que HUMAN Architectes a renvoyé deux esquisses concernant le plan du RDJ, afin d'agrandir le côté salle de motricité demandé par les enseignantes. Le WC PMR a été déplacé au détriment du nombre de toilettes enfants (3 au lieu de 4).

Ces deux variantes ont été présentées aux élus et aux enseignantes au préalable.

La variante 1 a été choisie. Le local technique est maintenu à son emplacement actuel afin d'éviter trop de travaux. Deux portes battantes sont également prévues entre la salle de motricité et le SAS, à la place de la porte coulissante pour un meilleur confort acoustique et thermique. Cette modification ajoute une plus-value de 2700,00 € HT qui sera prise en compte dans l'APD.

- Subvention CAF :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter la CAF pour une subvention qui correspond à une aide pour les locaux étant donné que le périscolaire se déroulera au rez-de chaussée du bâtiment nord de l'école quotidiennement.

Cette subvention peut s'élever à 50 000,00 € maximum.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A SOLLICITER la Caisse Allocations Familiales tel qu'il est proposé ci-dessus,
- A SIGNER tout document relatif à cette délibération,
- A APPROUVER le plan de financement suivant :

DEPENSES

Etudes préalables :	20 041 €
Maîtrise d'œuvre :	84 480 €
Travaux école :	813 800 €
Travaux Ecole temporaire : Installation modulaires (suivant estimation ATD Rhône avril 2023)	68 000 €

Total : 986 321 €

RECETTES

Conseil Départemental :	130 000 €
Région AURA :	50 000 €
COR :	10 875 €
DETR (60 % : 475 0000) :	285 000 €
CAF :	50 000 €
Fonds Vert :	248 656 €
Part communale :	212 094 €

Total : 986 321 €

- Aide Fonds Vert :

Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments de l'école, la commune peut demander une aide au titre du Fonds Vert.

La rénovation thermique des bâtiments scolaires est soutenue par l'État jusqu'à hauteur de 80% de la part des travaux de rénovation thermique.

La partie rénovation thermique de l'école est estimée à 206 300,00 Euros dont 6 500,00 Euros d'installation de BSO sur le bâtiment Sud prévus en option et 104 521,00 Euros d'études.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter l'État à hauteur de 80 % de la part de travaux de rénovation thermique soit la somme de 248 656,00 Euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A SOLLICITER l'Etat tel qu'il est défini ci-dessus,
- A SIGNER tout document relatif à cette délibération
- APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES

Etudes préalables :	20 041 €
Maîtrise d'œuvre :	84 480 €
Travaux école :	813 800 €

RECETTES

Conseil Départemental :	130 000 €
Région AURA :	50 000 €
COR :	10 875 €

Travaux Ecole temporaire : Installation modulaires (suivant estimation ATD Rhône avril 2023)	68 000 €	DETR (60 % : 475 0000) :	285 000 €
		CAF :	50 000 €
		Fonds Vert : (80 % : 310 821)	248 656 €
		Part communale :	211 790 €
Total :	986 321 €	Total :	986 321 €

- Etude de sols :

Monsieur Le Maire explique qu'une deuxième phase de sondage doit être réalisée au niveau de la cour de l'école et du pied de l'escalier en RDJ. Il a signé un devis d'un montant de 330,00 Euros T.T.C. présenté par la société Fondatec qui est déjà intervenue en phase 1. Elle interviendra le 13 mars prochain.

Le Conseil municipal :

- RETIENT la signature du devis pour un montant de 330,00 Euros T.T.C.

- Installation modulaires Ecole Temporaire choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire expose que quatre sociétés de location de modulaires ont été sollicitées pour l'installation des classes provisoires sur le city stade Place Jean Emile Rochard à partir de l'été prochain pour une année scolaire soit jusqu'à fin juin 2025.

Seules les société HEXIS et COUGNAUD ont présenté leur devis qui se montent en prix de base.

HEXIS : 64 213,01 Euros H.T. dont 3 options comprenant :

- l'installation de 3 tableaux triptyque, 2 597,49 Euros H.T.
- location mensuelle de 7 PAC réversible soit 4 830,0 Euros H.T. pour 12 mois
- location mensuelle de 4 extincteurs à 50,00 Euros H.T. l'unité soit 600,00 Euro H.T. pour 12 mois

COUGNAUD : 114 130,00 Euros H.T.

Monsieur le Maire propose de choisir la société HEXIS pour un montant de 64 213.01 HT comprenant les trois options.

Le Conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer cette proposition de prix et tout document et contrat relatif à l'installation de ces modulaires sur le city stade.

- Evolution du projet :

Les gestionnaires de réseaux que sont ENEDIS, SUEZ pour l'assainissement et VEOLIA pour l'eau sont sollicités pour les branchements.

Le Conseil municipal retient que le devis de SUEZ pour un montant de 2 556,00 €uros H.T. a été signé par Monsieur le Maire.

- Mission contrôle technique :

Il explique que de par le classement des bâtiments scolaires sur cette zone désignée en sismicité modérée, la commune doit engager un bureau de contrôle pour l'installation de cette école provisoire. Ainsi, Qualiconsult, qui suit le chantier actuel de rénovation de l'école, a été sollicité et présente une offre d'un montant de 3770,00 €uros HT.

Le Conseil municipal retient que cette offre a été validée par Monsieur le Maire.

TOILETTES ETANG HENRI DEBOURG :

- Pose garde-corps rampe PMR :

Les travaux de réfection et de mises aux normes PMR des toilettes de l'étang sont bientôt finis, il reste un garde-corps à installer pour 987,49 €uros T.T.C., qui n'était pas prévu dans le devis.

La société qui réalise les travaux a installé 3 points de serrure sur la porte, inutile car ces toilettes ne sont pas destinées à être fermées depuis l'extérieur, sauf en cas de dégradation.

Le Conseil municipal retient que le Maire a validé ce devis pour l'installation de ce garde-corps nécessaire pour la sécurité notamment des personnes à mobilité réduite.

VOIRIE :

- Cession chemin des Crêts :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la cession à l'euro symbolique d'une partie du chemin des Crêts à la Commune par l'indivision LEVY.

Il s'agissait de régulariser une situation ancienne sur la situation de cette voie. Ainsi il a été constaté que la deuxième partie de cette voie correspondant à la parcelle E 219 était toujours la propriété des Consorts TRICAUD.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation de cette parcelle d'une surface de 1 161 m² et informe que les Consorts TRICAUD donne leur accord par courrier pour céder cette parcelle à l'€uro symbolique, ayant précisé que le prix de vente aurait pu correspondre à la somme de 580,00 €uros. La parcelle E 219 est déjà arpentée, cette cession fera l'objet d'un acte notarié.

Le Conseil municipal approuve et autorise le maire à signer tout acte relatif à cette opération.

- Impasse des Feuilletts :

Monsieur et Madame BOISSET ont acheté une parcelle de terrain à Monsieur VOUTA et Madame CHADUIRON. Le géomètre a constaté que la voie communale des Feuilletts n'a pas été arpentée à l'implantation des maisons qui date des années 1980 et ainsi aucun acte notarié n'a été établi entre les différents propriétaires.

Dans la même suite que le dossier des Consorts Tricaud, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de régulariser la situation juridique de cette voie en se rapprochant du géomètre qui est intervenu ainsi que des différents propriétaires. Ainsi un arpentage sera réalisé et une cession à l'€uro symbolique sera proposée aux différentes parties.

Le Conseil municipal accepte que ce dossier soit régularisé dans ces conditions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

- Présentation projet éclairage public :

Monsieur Le Maire présente le dossier remis par le SYDER quant à une démarche performancielle sur les 148 points lumineux de la voirie communale. Le but est de faire des économies d'énergie et de répondre à la transition énergétique.

Avec le changement des ampoules actuelles par des LED, il est possible de réaliser de 40 à 50% d'économie d'énergie.

Pour notre commune, il faudrait changer tous les luminaires pour un montant de 90 824,09 €uros, avec paiement en une fois ou sur 15 ans, avec 7029,78 €uros / an, le Syder prenant en charge la moitié.

A cette somme, peuvent se rajouter des prestations en supplément, comme : détecteur de présence, nœuds de télégestion, radar de détection de véhicule...

Le Conseil municipal accepte que ce projet se poursuive, une documentation présentant le projet leur est remis.

- Travaux d'aménagement de la RD38 :

Monsieur MOGE du Département du Rhône a envoyé une estimation financière suite à sa visite sur place avec les membres de la commission voirie.

Ces travaux d'aménagements se décomposent en 3 parties :

- * Entrée Nord : 20 280 €uros TTC
- * Partie Centrale : 82 440 €uros TTC
- * Entrée Sud : 60 960 €uros TTC

Voir si la commune engage ces 3 phases de travaux en même temps, ou si on les répartit en tranche. Cette décision sera prise ultérieurement.

LOCAL CHASSE :

- Demande de nomination :

Le Conseil municipal a été sollicité par la société de chasse St-Hubert afin de nommer son local. Les chasseurs souhaitent le nommer « Roger NOYEL » en souvenir de ce chasseur décédé récemment et qui habitait la commune.

Les conseillers n'y voient pas d'inconvénient.

BATIMENTS :

- Changements huisseries des logements rue de la Madone :

Trois entreprises ont été sollicitées : ACM, GOBBA et TRV.

Les 2ères réaliseraient ces travaux en rénovation, changement simple des huisseries fixées sur l'encadrement conservé, alors que TRV réalise une dépose totale, d'où la différence de prix des devis.

Après étude des devis et des points à préciser par chaque entreprise sur leur choix de pose notamment, la décision pourrait être prise ultérieurement. Le Conseil municipal accepte.

ANNULATION RESERVATION SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire expose la demande d'annulation de la réservation de la salle des fêtes de Monsieur Guy GIRAUD pour le week-end du 30-31 mars 2024.

Ainsi Monsieur le Maire propose le remboursement de la somme de 125,00 €uros déjà versée.

Le Conseil municipal : 11 pour (Monsieur Guy GIRAUD ne prenant pas part au vote) :

- AUTORISE le remboursement de cette somme.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Réunions :

Rappel des réunions à venir :

- * le 18 mars pour la commission finances,
- * le 20 mars pour la commission urbanisme,
- * le 4 avril pour un Conseil municipal

- Fibre :

Suite à l'installation de la fibre à la mairie, l'entreprise ALPHAELEC a transmis un devis afin de poser une baie de brassage pour 745,00 Euros TTC.

Un nouveau téléphone fixe « compatible fibre » a également été acheté pour un montant de 59,90 Euros.

- Salle des Sports :

Un devis pour l'entretien annuel et la mise aux normes du défibrillateur de la salle des sports a été transmis : montant 234,00 Euros TTC.

- Tourisme :

Une convention avec l'Office du tourisme des Mont du Lyonnais pourrait être signée afin de permettre l'accès au gîte pour des randonneurs qui emprunteraient un circuit balisé en étapes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Guy GIRAUD demande à ce que les haies aux alentours du terrain de boules en dessous du restaurant, soient taillées.

- Madame Elodie COILLARD fait la remarque qu'il faudrait également tailler la haie le long du trottoir de la rue du levant.

Il sera demandé aux agents d'intervenir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Secrétaire de séance
Stéphanie JACQUET

Le Maire
Hervé DIGAS



10

11

12

13

14

15

16

POUVOIR

Je soussigné(e) ~~Monsieur~~ / Monsieur Jean-Christophe FRERY
membre du Conseil

donne tout pouvoir à

~~Monsieur~~ / Monsieur Serge GRACIA

pour me représenter et voter en mes lieu et place à la réunion du 7/3/2024 qui se tiendra

Fait à St Marcel P' Eclairé le 7 mars 2024

Signature (1)



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir.



POUVOIR

Je soussigné(e), Madame / ~~Monsieur~~ ASAC Catherine
membre du Conseil

donne tout pouvoir à

Madame / ~~Monsieur~~ Caillard Elodie

pour me représenter et voter en mes lieu et place à la réunion du conseil qui se tiendra
Le jeudi 7 mars 2024 à 20H municipal

Fait à St Javel le 7/03/2024

Signature (1)



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

